

SEANCE du 14 décembre 2018

Convocation du 10.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrick PIERRAT, Maire,

Etaient présents : Jean-Pierre RUELLE, Laure FRANCOIS, Jacqueline MICHEL, Gérard FOURNEAU, Sophie BOURGOIN, Didier FRANCOIS, Georges QUINAULT.

Absent :

Absent excusé :

Pouvoirs :

Laure FRANCOIS a été élue secrétaire.

Ouverture officielle de la séance :

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dans le cadre du transfert de la compétence EAU à la CCSSOM,

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal contradictoire de mise à disposition des installations et des réseaux à la CCSSOM pour qu'elle puisse exercer cette compétence.

M. le Maire indique que le prix de l'eau sera progressivement lissée pour atteindre 2,15 € d'ici 2020 à La Forestière.

AUTORISE l'encaissement de l'indemnité de sinistre de 1.465,69 €, versée par la CMMA au titre d'un dégât des eaux survenu dans le logement communal le 27.08.2018.

Dans le cadre d'une offre groupée proposée par JVS-MAIRISTEM,

DECIDE de migrer vers un contrat de nouveaux logiciels hébergés, version « Horizon Villages Cloud » pour un montant de 2.363,67 € TTC par an sur 3 ans, avec un droit d'accès de 1.152 € TTC la première année uniquement.

Un point sur les travaux de mises aux normes et d'accessibilité à la salle des fêtes et au cimetière est rendu. L'achèvement est prévu en janvier 2019.

Questions diverses :

M. le Maire informe l'assemblée :

- Le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire EDF de Nogent-sur-Seine est étendu à 20 kilomètres au lieu de 10 km auparavant. La Forestière, située à moins de 20 km est désormais comprise dans le champ d'application du PPI. La commune va donc devoir se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde destiné à assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il est d'ores-et-déjà prévu une distribution de cachet d'iode à la population courant 2019.
- Un changement des fréquences de la TNT est prévu le 29 janvier 2019. Une recherche des chaînes sera nécessaire dès le lendemain pour continuer à recevoir l'ensemble des programmes.
- Vu le calendrier prévisionnel établi par la société LOSANGE concernant le déploiement de la FIBRE, La Forestière devrait être équipée d'ici août 2022. Les travaux sont financés par la Région Grand-Est, la CCSSOM finance les prises (168 prévues pour La Forestière). Le coût de l'abonnement reste à la charge du particulier qui souscrit un contrat auprès de l'opérateur de son choix.
- Un radiateur électrique a été remplacé dans la petite salle de la salle des fêtes.
- Un projet de participation à la protection sociale complémentaire des agents sera soumis à l'approbation du Comité Technique. Après avis rendu de celui-ci, le conseil municipal délibèrera.
- La Mairie a décidé d'envoyer un courrier à M. le Directeur de SUEZ en lui demandant de bien vouloir donner des explications aux abonnés sur les multiples coupures d'eau qui sont intervenues sur le réseau d'eau potable au cours de l'année 2018 et de leur proposer un dédommagement sur la prochaine facture d'eau compte-tenu des désagréments occasionnés.
- Les colis de Noël des anciens seront distribués vendredi 21 décembre à partir de 15h. (16 individuels et 3 couples).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Fait à La Forestière, le 17 décembre 2018

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>



Le Maire, M. Patrick PIERRAT